

PARQUET
U. de Justice de LYON
8280
N° N°

COMMISSARIAT DE POLICE

DE LA CIRCONSCRIPTION

DE

NOISY-LE-SEC

N° 08 527

P. J. H. 40 379

Procès-Verbal

20.9.59

L'an mil neuf cent quarante six
le six février

Nous, Marcel LAQUILION

Commissaire de Police des Communes du Département de la Seine, spécialement chargé de la Circonscription de Noisy-le-Sec, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République,

Exécution d'instructions

Commission Rogatoire

Affaire G/ PERRIN

Audition de Mr
TORTEY Jean

En exécution de la Commission Rogatoire délivrée par Monsieur Paul BERGER, Juge d'Instruction près le Cour de Justice de LYON, le 16 Janvier dernier.

Vu la subdélégation de Monsieur le BOYER des Juges de la Seine.

Au cours de l'information suivie contre X peuvent être PERRIN, inculpé de trahison.

Ayons entendu et entendons Mr TORTEY Jean, 30 ans, employé, de, 3 rue du Levant à Bondy (Seine).

Après lui donner lecture de notre Commission Rogatoire et lui faisons prêter serment de dire rien que le vérité, toute la vérité, après avoir préalablement précisé n'être ni parent, ni allié, ni au service de l'intéressé, il déclare:

pendant l'occupation Allemande, j'étais domicilié à Lyon 89 rue Sébastien Gripe et appartenais au mouvement de résistance "LIBERATION". J'étais alors recherché par la gendarmerie et sur les ordres du parquet de St Julien en Genevois, pour activité communiste.

Trois mois après environ le 29 mars 43 j'ai été arrêté rue de Bourgogne à Lyon-veine, par le Brigadier PERRIN, alors que je rentrais à mon domicile après le couvre feu, venant d'accomplir une mission.

Aussitôt après avoir été appréhendé, j'ai réussi à prendre la fuite, mais fut retenu quelques instants après, par le Brigadier, qui me conduisit au commissariat en me menaçant de son arme.

Fouillant tous mes papiers d'identité qui étaient étouffés sous un faux nom, il découvrit cependant un permis de conduire à ma véritable identité. Il se renseigne auprès de la gendarmerie et apprit que je faisais l'objet d'un mandat d'arrêt pour activité communiste.

A partir de ce moment, le Brigadier responsable de vigilance et elle jusqu'à me gifler et me maltraiter, en manifestant une avie feroce contre les résistances.

.....///

J'ai été remis entre les mains de la Sûreté et écroué à la prison de St Paul à Lyon.

26000 F

Dominique Eymès

Le 12 Octobre 1943, je suis passé devant la section Spéciale de Lyon et condamné à 5 ans d'emprisonnement et 1.000 frs d'amende, pour activité anti-nationale, échec aux dispositions de la Loi de Travail Obligatoire, et fabrication de fausses cartes d'identité.

Un mois après environ, j'ai été transféré à Chambéry pour être traduit devant la Section Spéciale de cette ville et où j'ai été acquitté.

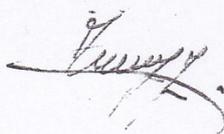
Par la suite, je fus déporté en Allemagne et incarcéré au camp de Pöschau d'où je fus rapatrié le 27 Mai 1945.

Je rends responsable le Brigadier PERRIN de mon emprisonnement et de ma déportation en Allemagne. Je demande un châtiment exemplaire contre lui.

J'ai rien à ajouter.

Lecture faite persiste et signe.

Le Commissaire de Police.



Mention

Mentionnons qu'une déposition de Mr TORTEY vous a été adressée le 10 Janvier dernier, enregistrée sur P.V., répertorié sous le n° 49, et cela en exécution d'une précédente Commission Rogatoire, portant le n° 29 de notre livre de correspondance,

Le Commissaire de Police.

Transmission

Donc acte.

Clos et transmis à Monsieur le Juge d'Instruction près la Cour de Justice de LYON.

Le Commissaire de Police.

